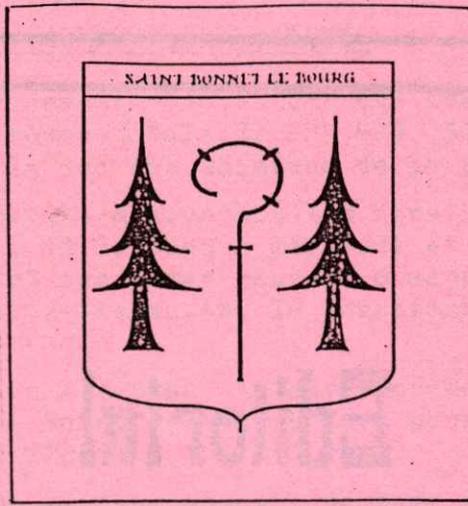


N° 11 - Gratuit

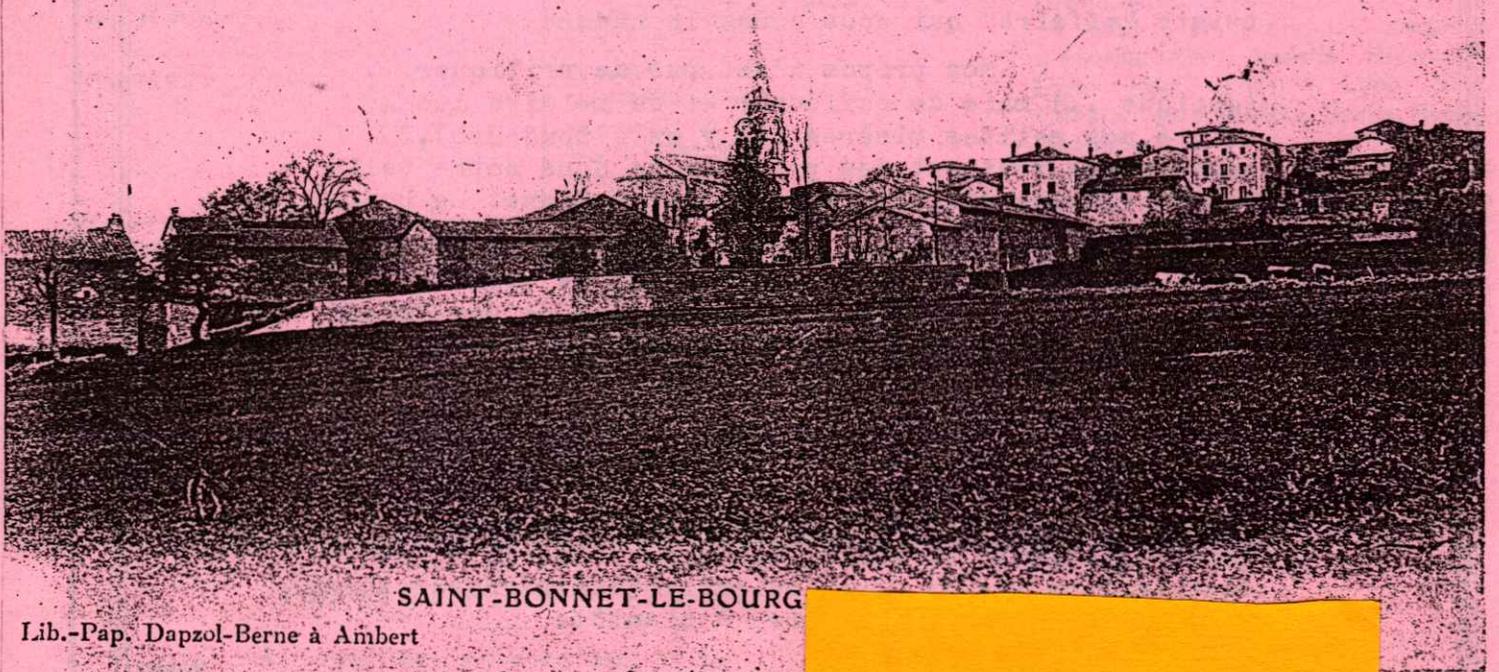
Septembre - Octobre 1991

Siège social : Mairie



Quand je cesserai de m'indigner,
j'aurai commencé ma vieillesse.
André GIDE

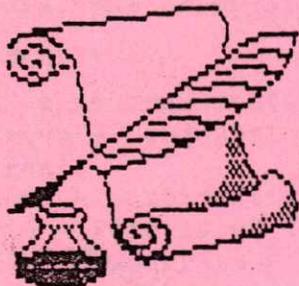
Photo prise aux environs de l'étang de Marius.



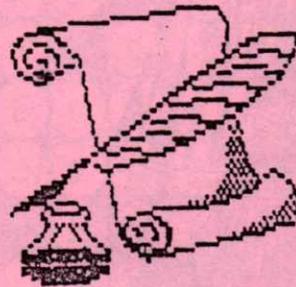
SAINT-BONNET-LE-BOURG

Lib.-Pap. Dapzol-Berne à Ambert

LE PETIT JOURNAL DU BOURG



Editorial



"Il règne, maître de tous et de chacun, brisant par la répression, pourrissant par la corruption, truquant par la fraude, courbant par la peur."

Cette phrase terrible, extraite d'un livre dont je tairais volontairement (et pour cause) le titre, résume en deux lignes toute l'angoisse que peut faire naître pour son peuple la cruauté d'un "Grand" de ce monde qui n'hésite pas à dire :

"Moi ou le chaos".

Et les autres "Grands" qui le fréquentent (diplomatie oblige, paraît-il) se font l'écho complaisant et répondent :

"Le chaos ou Lui."

Mais, personne ne se pose la question : Que devient le peuple, son peuple dans cette bien triste "affaire" qui nous donne la nausée.

Mon propos n'est pas de critiquer .. (quoique ..) mais de réfléchir et de me dire que malgré nos petites misères (il y en a toujours), nous sommes vraiment des privilégiés dans notre belle France et plus singulièrement à Saint Bonnet Le Bourg.

Cependant, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour tous les habitants de ce pays (que j'ai connu), pays aussi magnifique que l'âme de son "Chef" est noire et son coeur dur. Cruel destin. Du mauvais nait toujours le pire.

Alors, faisons en sorte, tous ensemble, dans notre simple vie de tous les jours, de préserver sans cesse le bonheur des autres et par là, même, le nôtre. Que le Petit Journal du Bourg vous aide à garder confiance en toutes occasions mais qu'il ne vous empêche pas de vous indigner. Vous garderez ainsi la jeunesse dans votre coeur. A bientôt.

Nous avons sauvé d'une décharge des environs de Saint Bonnet Le Bourg un livre de la fin du XVIIIème siècle, traitant de la "Science du Bouvier". Nous y avons trouvé moult conseils et recettes susceptibles d'intéresser nos ancêtres laboureurs. Qui sait si certaines recettes ne sont pas encore utilisées de nos jours ?

D'abord il nous est gentiment rappelé que le boeuf est "destiné à partager nos peines; il est plein de forces, travaille beaucoup et dépense peu; l'herbe, même la plus sèche, lui suffit; il aime mieux la maison de l'homme que sa propre liberté". Des inclinaisons si avantageuses pour nous sont-elles dues à nos soins ? "Non, sans doute, c'est un des plus beaux présents de Dieu"!!!

Regardez le bien, votre boeuf; voyez s'il a la tête courte et ramassée, les oreilles grandes unies, bien velues; les cornes fortes luisantes, vives, bien placées; le front large, les yeux gros noirs, vifs et luisants, le mufle gros, ... Ce sont des signes, avec bien d'autres que votre boeuf est jeune et bon. Entre autres, sa lèvre doit être noire de préférence, ses épaules larges, grosses et fermées, son fanon (la peau du devant) doit être pendant sur les genoux, les hanches longues, la croupe large et ronde".... nous en passons et des meilleures.

Ne nous étonnons plus, si dans nos célèbres foires à bestiaux d'Auvergne, nous pouvons parfois assister à des palabres entre paysans qui n'en finissent pas ... sauf au café où les marchés sont en général conclus.

"Il est recommandé que le bouvier qui a soin de nourrir et de conduire les boeufs soit diligent, doux et patient pour gouverner ces animaux fantasques.. et qu'il n'oublie pas de les étriller avant de les mettre sous le joug, de bien les frotter soir et matin, surtout lorsqu'ils sont encore en sueur, de leur laver souvent la queue avec de l'eau tiède et la bouche, l'été, avec du vin et du vinaigre dans lequel il mettra un peu de sel pour les rafraichir, leur donner de l'appétit et empêcher les tranchées.. et qu'il n'oublie pas de leur laver les pieds chaque fois qu'ils reviendront des champs pour ôter les pierres, ordures et épines qui s'y mettent"... Et puis, nous préférons ceux qui mangent lentement à ceux qui mangent bien vite; en général, ils soutiennent mieux au travail... Nous préférons les poils luisants, épais et doux sous la main... C'est le signe d'une bonne santé. Si l'animal est noir avec quelques marques blanches aux pieds ou à la tête, comptez sur sa bonté; mais s'il est tout à fait noir, il sera mélancolique et nonchalant au travail... S'il est rétif, il faut prendre un bâton tiré tout chaud du feu et brûlé au bout, battre ses fesses et l'obliger de cette façon à marcher. Pour empêcher qu'il soit peureux, accoutumez le de bonne heure au grand bruit et à la multitude des objets. Le travail et l'âge feront le reste".

Laissez manger vos boeufs à leur aise et autant qu'ils voudront. Il ne prend jamais plus de nourriture qu'il ne lui en faut. Donnez-lui le temps de ruminer, c'est à dire de remacher tranquillement ce qu'il a mangé. Bref, en un mot, soyez avec lui attentif et, en même temps, bienveillant et ferme !

Ce que l'on vient de dire des boeufs doit aussi s'entendre des vaches car il n'y a pas de différence "que le plus ou le moins de force"; c'est la même taille et le même poil qu'il faut choisir. "Qu'elles soient d'un grand corsage, ayant le ventre gros, le front large, les cornes belles, polies, brunes, courbées en dedans, les oreilles velues et hérissées, le poil court et doux et.. rouge de préférence, elles n'auront que plus de force". Celles au poil noir moucheté ou tout à fait noir, passent pour donner le meilleur lait parce qu'à cause de leur tempérament mélancolique, tout ce qu'elles mangent profite. Les blanches sont celles qui en donnent le plus ! "Les vaches grasses ne conçoivent pas si aisément que celles qui le sont moins. Aussi faut-il les faire un peu jeûner avant de les mener au Taureau. On doit nourrir de bon foin et pain fait de farine de graine de lin (ou du marc de cette graine) et du sel les vaches tardives à se mettre en amour".

Passés 10 ans, elles ne valent plus rien que pour la boucherie. On est gentil à la campagne mais il ne faut pas rêver, rester pratique et ne pas faire de sentiments. Quand même, n'oubliez pas de regarder vos bovins de temps

en temps et de surveiller leurs regards. "Si leurs yeux sont tristes, c'est signe de maladie ou de mauvais tempérament", alors, il faut agir et les recettes pour prévenir et guérir les maladies ne manquent pas.

(A suivre..au prochain numéro)

Pierre VEDRINE

Information :

Le Ministre délégué chargé du budget a indiqué que les dates limites de paiement des taxes foncières et d'habitation seraient modifiées en 1991. En ce qui concerne le département du Puy de Dôme, les nouvelles dates sont les suivantes :

- Taxes foncières : 15 Octobre 1991
- Taxe d'habitation :
15 Novembre 1991
ou 15 Décembre 1991
selon la date d'homologation.

Joyeux anniversaires à nos anciens :

Ils auront :

- 80 ans le 08 Octobre pour VERNET
Jean, Claude.
- 75 ans le 05 Septembre pour PISSAVIN
Jean, Marius.
- 70 ans le 17 Septembre pour FENEYROLS
Odette épouse BARRAUD.
- 70 ans le 07 Octobre pour TERRY
Alexis, Charles.

Logements disponibles :

Suite aux déménagements pour Saint GERMAIN L'Herm des familles BLANCHARD Jean-Jacques (Pavillon OPAC) et Serge DEMATHIEU (appartement attenant à l'agence postale), il est signalé que ces deux logements sont disponibles à la location à compter du 01 Août 1991.

Nous regrettons le départ de ces deux familles et nous leur souhaitons de s'adapter au mieux dans leur nouvelle résidence.

Réponse au rébus paru dans le N° 10 du PJDB : Ain âne vi vend vo mi oeuf kinr' oie mors (Un âne vivant vaut mieux qu'un roi mort)

Madame Marie COMPTE de Maliscot est sortie de l'hôpital d'AMBERT le vendredi 05 Juillet 91. Nous lui souhaitons, de tout coeur, une meilleure santé.

Il est rappelé qu'une benne pour objets encombrants sera mise en place à La Croix de Lachaux du 23 au 30 Septembre 1991.

Mademoiselle Elisabeth ROSARY, après une hospitalisation et une convalescence à AMBERT, nous est revenue le samedi 29 Juin 1991 dans une forme optimale. Voilà une nouvelle qui nous réjouit le coeur.

La candidature de Madame DUMEIL Annie à l'emploi de gérante de l'agence postale à gestion communale, a été retenue par Madame Claire ROUSSET, inspecteur principal. Compte tenu du délai nécessaire pour assurer à Mme DUMEIL la formation indispensable, la date de réouverture de notre Point Poste est fixée au Jeudi 1er Août 1991.

Vous trouverez, en pages suivantes, la convention signée par les différentes parties en cause ainsi que le tableau fixant les horaires d'ouverture de l'agence. A signaler toutefois que ces dits horaires pourront être peaufinés en fonction des besoins et des possibilités du moment.

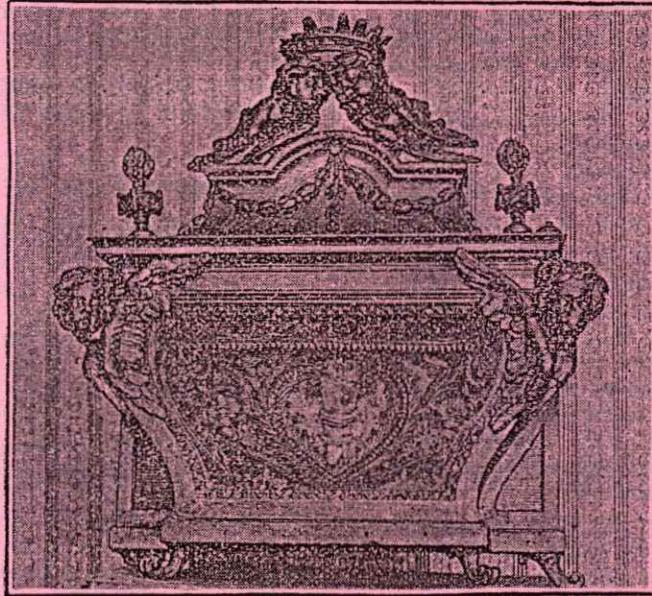
Monsieur Serge AUBERT a été opéré de la hanche droite le 31 Mai 1991 à PARIS. Il est ressorti de l'hôpital, opération réussie, le 16 Juin. Nous espérons que, le bon air de Saint Bonnet Le Bourg aidant, il retrouve au plus vite 100% de ses possibilités physiques.

Monsieur Jean POYET du hameau de La Vayssière a eu un accident de voiture le mercredi 17 Juillet 1991. Il se remet actuellement, à son domicile, de ses blessures qui n'ont, heureusement, pas été trop graves. Nous espérons qu'il retrouvera, au plus vite, une forme optimale.

Dons Anonymes

Il en arrive toujours. Nous en sommes contents et.. fiers. Encore 1 don de 150 F., 3 dons de 100 F. et 1 don de 50 F. depuis la parution du N° 10 et ces dons nous sont versés avec toujours le même slogan "Pour que Vive le Petit Journal du Bourg" (PJDB). Un grand merci, du fond du coeur à tous ces généreux donateurs.

Le reliquaire de Saint Bonnet



Le Saint Evêque.

Bonnet naquit en Auvergne, vers 623. Il était fils de Théodat et de Syagria. l'un et l'autre d'illustre origine. Il fut échanson, puis chancelier de Sigebert III, roi d'Austrasie. Nommé par Thierry gouverneur de Provence, il exerça son pouvoir avec tant de sagesse et de mansuétude, qu'il faisait, dit son historien, figure de prêtre plutôt que de juge. Son

frère, saint Avit, évêque de Clermont, sentant sa fin prochaine, le désigna pour son successeur. Ce choix fut ratifié avec enthousiasme par le clergé.

Le peuple le vénérait pour sa piété, l'austérité de sa vie et son inépuisable charité. A sa prière, le Ciel accorda maintes fois des miracles. Ses historiens nous apprennent aussi qu'il fut favorisé d'une apparition de la Sainte Vierge.

Mais il sembla au saint évêque que le bruit qui se faisait autour de lui l'empêchait de s'occuper de son âme autant comme il l'aurait voulu : il se démit de la charge épiscopale et se retira au monastère de Manglieu. Dans sa vieillesse, il fit le pèlerinage de Rome.

A son retour, il s'arrêta à Lyon et se fixa en l'île Barbe, où il mourut (15 janvier 710).

Il fut enterré dans l'église des Bénédictines de Saint-Pierre, aux Terreaux.

Procule, son successeur, obtint de l'évêque de Lyon que son corps fut transféré à Clermont, et il envoya pour le chercher, les abbés de Manglieu, de Chamalières et de Volvic, avec une députation importante d'ecclésiastiques de haut rang.

* *

La translation de son corps.

Des miracles s'accomplirent lors de l'exhumation.

Le pieux cortège suivit, pour venir à Clermont, la voie romaine de Lyon en Aquitaine.

Les populations accouraient en foule pour vénérer à leur passage les précieuses reliques, et de nombreux miracles furent opérés. Toutes les localités où s'arrêta le corps du saint, élevèrent des chapelles en son honneur et voulurent désormais s'appeler de son nom. C'est là un témoignage bien caractéristique de l'hommage qu'on rendait à la sainteté du grand évêque, et comme un certificat des faveurs que le Ciel accordait à son intercession.

La première station fut en pays de haute montagne, dans une chapelle élevée par les premiers chrétiens des Gaules, sur l'emplacement d'un autel druidique. Ce lieu s'est appelé depuis, Saint-Bonnet-le-Froid.

Les autres furent celles de Saint-Bonnet-des-Places, Saint-Bonnet-de-Cleppe, Saint-Bonnet-des-Oulles, Saint-Bonnet-le-Château, en Forez.

Par Usson, le cortège arriva en Auvergne, il traversa Viverols, Marsac, gravit la montagne du côté de Saint-Germain-Herm et s'arrêta au château et au village qui sont devenus les localités de Saint-Bonnet-le-Chastel et de Saint-Bonnet-le-Bourg.

La dernière station fut à Saint-Bonnet-de-Chauriat. Mais, auparavant, les précieuses reliques avaient traversé le pays où le saint avait vécu les dernières années de son séjour en Auvergne. Aussi bien, là aussi, nombre de hameaux voulurent s'appeler Saint-Bonnet : il y a le village de Saint-Bonnet, dans la paroisse de Manglieu ; celui de Saint-Bonnet-Chamand, à Busséol ; celui de Saint-Bonnet-Chamand, à Saint-Julien-de-Coppel. Et nous en oublions, sans doute.

L'évêque Proculé, à la tête d'une foule nombreuse de fidèles et de prêtres, alla au-devant du pieux cortège, et les reliques du saint firent à Clermont une entrée triomphale.

Elles reposèrent dans l'église de Saint-Maurice, qui devint l'église Saint-Bonnet, puis furent transférées à la Cathédrale.

Le reliquaire de Marseille.

La Révolution brûla les reliques des saints, et celles de saint Bonnet comme les autres. On croyait donc que plus rien ne restait du corps de l'un des plus grands saints de notre Auvergne.

La Providence avait conservé cependant une partie de ses ossements... Les restes précieux étaient découverts, il y a quelques mois, et voici dans quelles circonstances.

Le 8 mars 1926, M. le Curé du Sacré-Cœur de Marseille écrivait à Mgr l'Evêque de Clermont qu'un bijoutier de sa paroisse possédait et était disposé à vendre un riche reliquaire contenant des ossements de saint Bonnet. Mgr Marnas en avisa M. le Curé de Saint-Bonnet-de-Riom, où le culte du saint s'est conservé très vivant, et où sa fête est célébrée avec une très grande solennité.

M. l'abbé Larzalier en parla à ses paroissiens; il leur dit qu'il fallait s'assurer d'abord si les reliques étaient authentiques, puis il leur demanda, au cas où elles le seraient, s'il ne leur serait pas agréable de faire l'acquisition du reliquaire.

En quelques jours, des sommes importantes furent souscrites, et M. le Curé partit pour Marseille.

Il y vit le reliquaire dont nous donnons la photographie et le fit transporter à l'évêché de Marseille, où l'expertise en fut faite.

Les sceaux étaient absolument intacts et le reliquaire sans aucune fracture.

On l'ouvrit... et l'on y trouva un parchemin attestant que les reliques mises sous scellés avaient été données en 1656, par le Chapitre de la Cathédrale de Clermont, au seigneur de Gondy, comte de Juigné, prêtre de l'Oratoire, pour être placées « en une chapelle dédiée à saint Bonnet, dans un fort maritime de la Provence ».

Quant à l'histoire du reliquaire, c'est la suivante. Outre le sceau du Chapitre de Clermont, il porte le sceau des Bénédictins. C'est donc vraisemblablement dans l'église bénédictine de Saint-Victor de Marseille qu'il fut placé. A la Révolution, les moines voulurent le mettre à l'abri. Ceux qui gardaient le secret l'emportèrent dans

leur tombe. Mais le hasard, disons mieux: la Providence, fit un jour découvrir la cachette.

La famille qui, pendant cinquante ans, a détenu le reliquaire, a déclaré qu'il était venu en sa possession lors des réparations qu'elle faisait faire dans une maison de Salon, rue du Moulin-d'Isnard, qu'elle avait récemment achetée. Sous le marteau des ouvriers piquant un mur, des briques tombèrent et mirent à jour la cachette où se trouvaient le reliquaire, un sceau bénédictin et un tableau religieux peint sur cuivre. Cette maison était, avant la Révolution, la propriété des Bénédictins.

M. l'abbé Larzalier revint de Marseille avec les précieuses reliques.

Curieuse coïncidence: c'est le 6 juin 1925 que les ossements du saint, qui avaient

échappé à la profanation, arrivèrent à Saint-Bonnet... C'est le 6 juin 722 que son corps, revenant de Lyon, était arrivé à Clermont.

La piété des fidèles voulait que les précieux ossements fussent constamment exposés à la vénération publique. Mais la prudence exigeait que fussent à l'abri des convoitises sacrilèges l'œuvre d'art qu'est le reliquaire et les perles fines, qui entourèrent chacun des trois ossements. Le reliquaire a donc été placé dans un coffre en fer forgé, solidement scellé au-dessous de la statue de Saint-Bonnet.

Tiré de l'almanach populaire du Puy de Dôme - Année 1927

Un chou est un chou

Il est vrai que l'habitant du Massif Central dit plutôt: un sou est un sou. Il sait avec quelle peine l'argent s'en vient, et quelle facilité il s'en va. Un sou, c'est cinq centimes, il n'y a pas plus petit dans notre monnaie fiduciaire actuelle. Ce n'est pas une raison pour le mépriser et le laisser perdre.

Quant au chou, il n'a pas moins de prix. Parce qu'il pousse dans tous les sols et à toutes les altitudes, pour peu qu'on lui apporte l'engrais nécessaire. Parce qu'il se conserve même au coeur de l'hiver, la tête enfouie, les pieds en l'air, narguant les gels les plus vifs. Parce qu'il nourrit en même temps que l'homme la vache, le cochon, les poules, les lapins. Parce que sa feuille servait naguère d'emballage toujours disponible pour les produits suintants, beurre, fromage blanc, saucisse fraîche, alors que le papier était rare et cher. Parce qu'il entre dans les proverbes et les façons de dire. A un enfant qui parlait trop, on lançait d'un ton vif:

“Garde ton vent pour souffler sur tes choux!”

Et si une jeune femme se met, pour une raison ou une autre, à enfler du ventre de façon considérable, on dit d'elle sans sourire qu'elle a “mangé des choux gelés”.



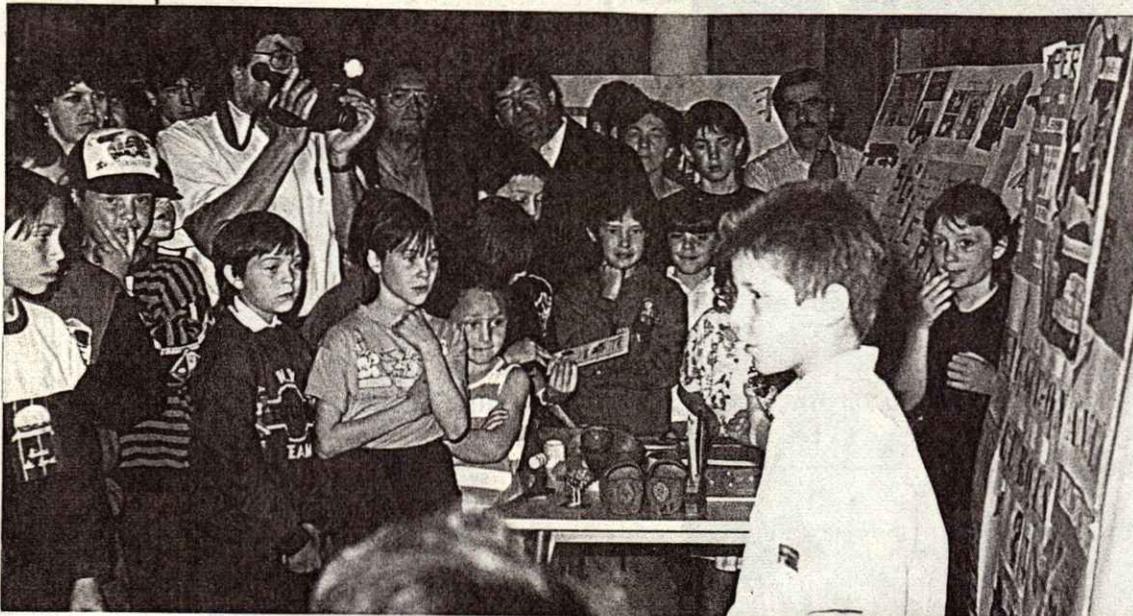
A l'école : la forêt

Regroupement d'écoles.

Cette année, à l'occasion des journées "Piscine-Centre aéré", le regroupement ponctuel des Ecoles de St Alyre, Doranges, Saint Bonnet Le Bourg, Saint Bonnet Le Chastel et Novacelles a choisi pour thème : La Forêt.

Des enquêtes ont eu lieu auprès de diverses entreprises de la région. Ainsi, les enfants ont pu visiter deux scieries différentes : les établissements BOBET à FAYET RONAYE et PILLAT à SAINT BONNET LE BOURG. D'autre part, ils ont pu se faire une idée du métier du bûcheron et du débardeur, auprès de Didier MOINGS et Jean DERIGOND de Doranges. Un technicien forestier, Dominique VIENNOT, leur a fait découvrir, sur le terrain, divers problèmes se rapportant à la forêt, et Raymond BOUCHET leur a expliqué son métier de pépiniériste à FAYET RONAYE. Ces rencontres ont fortement intéressé les écoliers, qui, avec leurs enseignants, remercient les entreprises précitées. Le résultat de ces enquêtes fait l'objet d'une exposition, d'un film vidéo et de divers autres travaux réalisés par les enfants et présentés à la salle des fêtes de Saint Bonnet Le Bourg le dimanche 30 Juin 1991.

Mr JAMMES





Sous l'impulsion dynamique de nos instituteurs et institutrices, le dimanche 30 Juin 1991 à partir de 10 H. 30, une présentation des travaux réalisés par les enfants dans le cadre du regroupement pédagogique, à savoir :

- exposition sur la forêt,
- projection d'un film vidéo sur le même thème,

s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint Bonnet le Bourg devant une nombreuse assistance. Monsieur André, inspecteur pédagogique était présent ainsi que Messieurs CHOMETON Georges conseiller général et RIGAL Henri, également conseiller général et adjoint à Monsieur Maurice ADEVAH POEUF, député, excusé.

Magnifique exposition qui montre le travail de nos enseignants qui ne veulent, à aucun prix, que nos petits villages se meurent.

A l'issue de cette présentation (à renouveler), un apéritif d'honneur a été offert par la municipalité.



VOYAGE DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE.

Les traditions ont la vie dure et s'est bien ainsi. Quoi de plus traditionnel, en effet, qu'un voyage scolaire de fin d'année ? Les enfants tiennent manifestement à leur sortie, et comme par enchantement, parfois, l'angine tenace offre une journée de répit, juste au moment où il faut.

Cette année, les élèves du regroupement se sont rendus à THIERS. Du fait du jeune âge de certains des participants, le départ eut lieu aux environs de 08 heures 30, le jeudi 04 Juillet. Dès l'arrivée dans la capitale de la coutellerie, nous avons emprunté les rues si pittoresques de la vieille ville, pour nous rendre au musée des couteliers. La visite de celui-ci, guidée et commentée, nous permit de comprendre les divers stades de la fabrication des couteaux. Les grands apprécièrent, les petits, un peu moins; leur attention est vite lassée, mais qu'importe !!! puisqu'on est avec les "petits copains". Après avoir déjeuné sur les bords du plan d'eau de St Rémy sur Durolle, nous sommes restés dans ce cadre de verdure et de relative fraîcheur. Les enfants en ont profité pour goûter aux joies du pédalo.

Sur le chemin du retour, malgré la chaleur accablante, les enfants tinrent à faire entendre leurs talents de chanteur Vivent les Vacances et ... à la prochaine rentrée.

Mr JAMMES.

Nous regrettons de n'avoir pu insérer cet article sur le dernier numéro mais des raisons, indépendantes de notre volonté, nous en ont empêché. Les vacances vont bientôt se terminer, mais nous pensons tout de même qu'elles ont été bonnes pour tout le monde.

La rédaction.

Madame Thérèse MAGAUD, du hameau de La Bardelle, a été hospitalisée à ISSOIRE du 01 au 16 Août 1991. De retour à son domicile, nous lui souhaitons de se rétablir au plus vite et au mieux.

Le 18 Août 1991, une exposition a eu lieu à la salle des fêtes de Saint Bonnet Le Bourg sur les thèmes suivants :

- Stage de tissage,
- Aquarelles,
- Peintures,
- Filet,
- Dentelle.

Cette exposition a été organisée par le Groupement des campeurs (GCU) en vacances dans notre village. Nous leur en sommes reconnaissants. En effet, ce genre de prestation redonne un peu de vie à notre commune.

Comme tous les ans, depuis de très nombreuses années déjà, un apéritif, auquel beaucoup d'habitants de Saint Bonnet Le Bourg étaient conviés, a été offert par les campeurs du GCU le jeudi 15 Août 91. Nous les remercions pour cette manifestation sympathique qui fera, je l'espère, l'objet d'un article et de photos dans le prochain "Petit Journal du Bourg".



Le concours de pétanque, en doublette à 3 boules, organisé par la société de chasse de Saint Bonnet Le Bourg, a eu lieu à La Croix de Lachaux le 15 Août 1991. 52 équipes inscrites ont fait son succès qui a été amplifié par un temps superbe.

Le concours a été remporté par la paire René BEAUMONT de LYON (résidant secondaire au hameau de FARGES).

A l'année prochaine et vive ... la chasse.

Concours de pétanque (15 Août 1990)



La mine est réjouie; ils ont dû gagner.



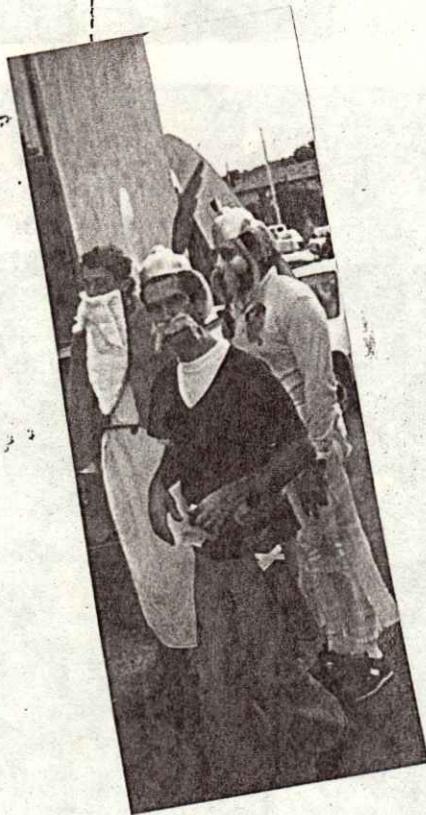
Branle-bas de Combat ! La boule est partie dans le poteau !
Faut le faire !

(a'Amorjad 4387) 0001
Programme de la Fête Patronale 1991

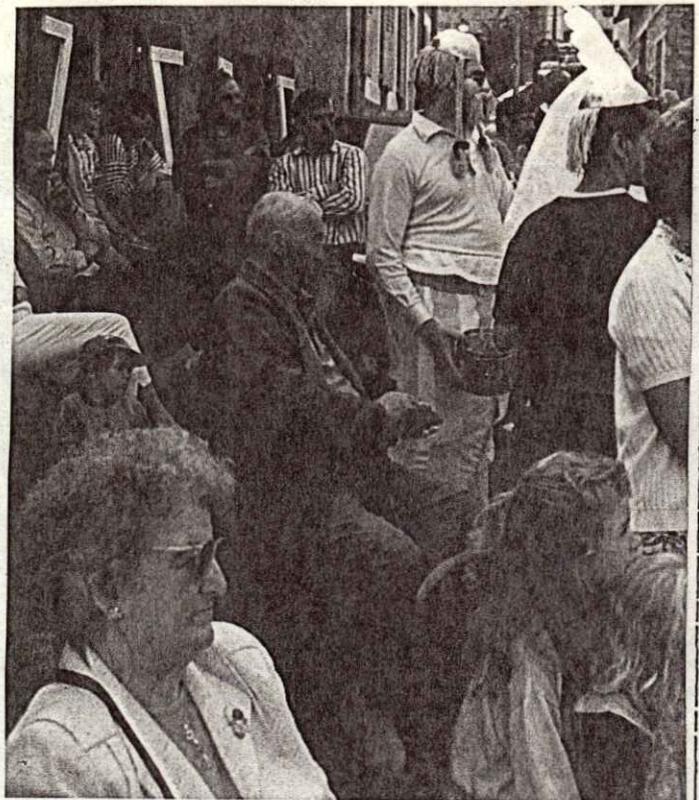
Samedi 07 Septembre : - 21 Heures - Grand Bal avec J.P. COUSTEIX.

Dimanche 08 Septembre :

- 10 Heures 30 : Grand'Messe et Procession animées par la fanfare de LANGEAC.
- A l'issue de la procession : Apéritif d'honneur (gratuit) à la salle des fêtes pour tous.
- 15 Heures : Défilé dans les rues du Bourg avec l'Avant Garde de Langeac et le groupe folklorique d'Allègre.
- 15 Heures 30 : Danses Auvergnates (groupe d'Allègre)
- 16 Heures 15 : Concert de l'Avant Garde
- 16 Heures 45 : Danses Auvergnates (2ème partie)
- 17 Heures 30 : Concert de l'Avant Garde
- 21 Heures : Retraite aux flambeaux avec l'Avant Garde
- 21 Heures 30 : Feux d'artifice
- 22 Heures : Bal gratuit



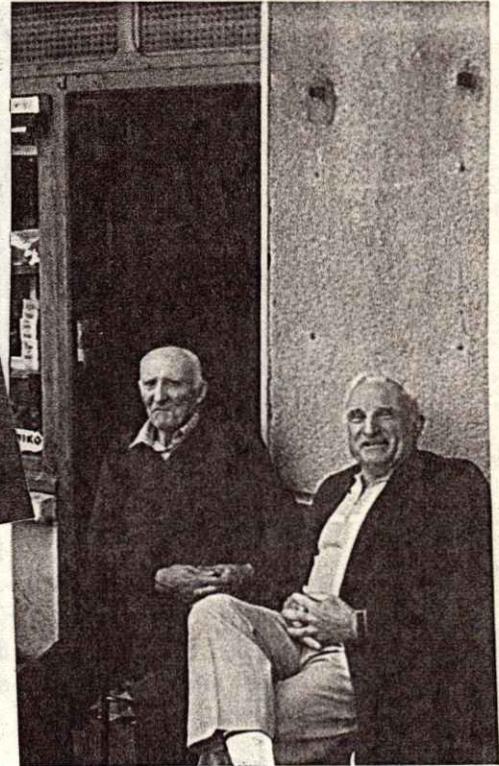
1990 - Quelques animateurs déguisés



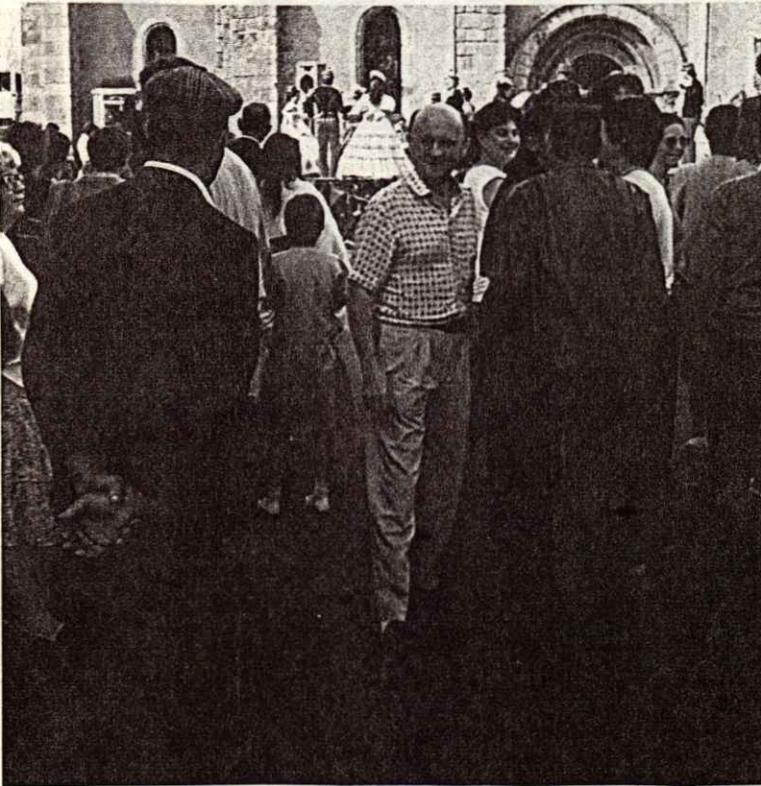
1990 - Le public



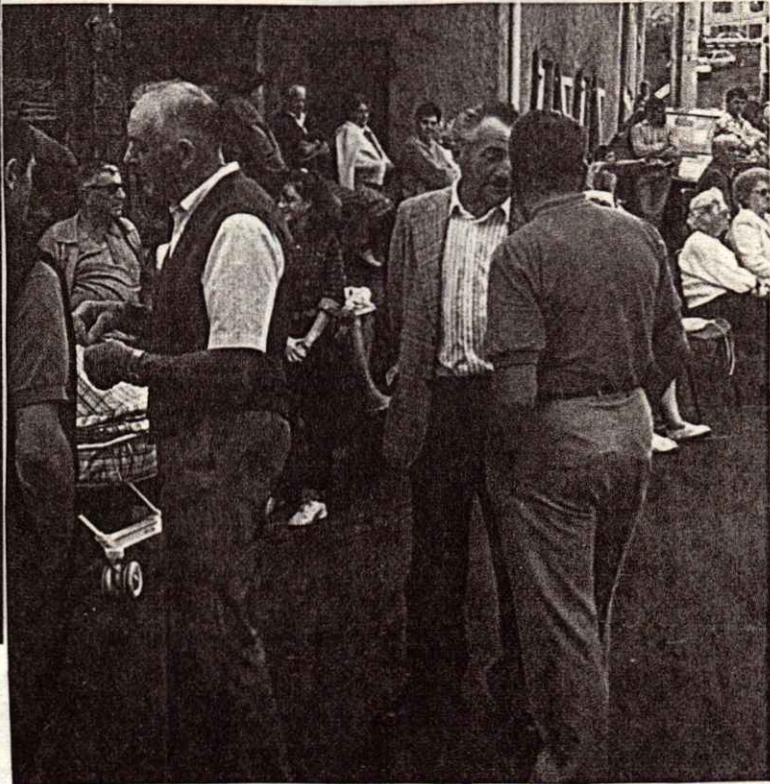
Un tour de manège suivi
d'un tour de ...



Heu ... reux



Sur le podium, le groupe "Quadrille"
et une partie de la foule
en ... délire



Attentifs ... mais à quoi ?

GARDEZ-NOUS NOTRE POSTE

CONVENTION

POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE AGENCE POSTALE A GERANCE GRATUITE



Dans le but de maintenir une présence postale à ST BONNET LE BOURG, les modalités suivantes ont été définies par Monsieur le Maire d'une part et Monsieur le Directeur de la Poste du PUY DE DOME d'autre part :

ARTICLE 1 :

La Poste fournira gratuitement le matériel nécessaire à l'exécution du service postal (balance, registres, boîtes aux lettres etc...).

ARTICLE 2 :

Les frais de premier établissement relatifs aux dépenses d'aménagement du local, de fourniture, de mobilier (table, chaises etc...) ainsi que les frais de fonctionnement (EDF, chauffage, eau etc...) seront à la charge de la Municipalité.

ARTICLE 3 :

Le projet d'agencement devra être approuvé par le Directeur de la Poste du PUY DE DOME

ARTICLE 4 :

Cette agence postale sera rattachée au bureau de Poste de ST GERMAIN L'HERM et pourra assurer toutes les opérations postales. Le Chef d'Etablissement du bureau d'attache assurera un rôle d'appui technique et logistique auprès de la personne chargée de la gérance, ainsi qu'un rôle de contrôle.

ARTICLE 5 :

La procédure de recollement des candidatures pour l'emploi de gérant est confiée à la Municipalité ainsi que le choix du candidat retenu. Toutefois, le candidat retenu par la Municipalité devra recevoir l'agrément du Directeur de la Poste qui procédera à un entretien d'embauche.

ARTICLE 6 :

La Poste ne versera aucune rétribution à la personne chargée de la gérance pour l'accomplissement des opérations postales.

ARTICLE 7 :

La personne chargée de la gérance recevra de la part de la Poste la formation de base nécessaire et pourra prétendre ultérieurement à des formations complémentaires.

Aucune rétribution ne sera versée par la Poste pour ces périodes d'instruction professionnelle.

ARTICLE 8 :

Cette agence postale devra être accessible pour vérification à tout agent de la Poste dûment habilité.

ARTICLE 9 :

L'ensemble du service de cette agence fonctionnera sous la responsabilité de la Municipalité. En particulier, les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation abusive des griffes qui lui sont fournies seront mises à sa charge.

ARTICLE 10 :

La personne chargée de la gérance sera personnellement et pécuniairement responsable des déficits constatés dans la caisse de l'agence postale.

ARTICLE 11 :

Le Directeur de la Poste du PUY DE DOME se réservera expressément le droit de suspendre l'activité de cette agence en cas de défection grave dans la gestion et de demander le changement de la personne chargée de la gérance.

Le Maire, **P. o L'ADJOINT**

Le Directeur de la Poste,



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Bernard PRUVOT

Le Chef d'Etablissement de ST GERMAIN L'HERM,

GUY LONJON

Receveur de la Poste

63630 ST-GERMAIN-L'HERM

73.72.00.80

[Handwritten signature]

Informations à l'attention DE TOUS**Social**L'ART de CONSERVER les PAPIERS (Suite)Les Papiers des Loisirs :

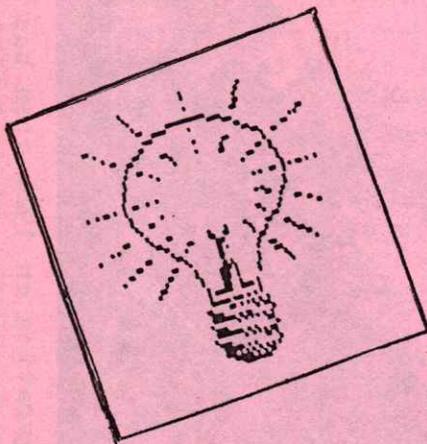
- 1) Hôtels et restaurants : Conservez 6 mois seulement vos factures d'hôtels et de restaurants. En effet, l'action des hôteliers et restaurateurs pour le paiement des sommes qui leur seraient dues se prescrit pour 6 mois (art. 2271 du code civil).
- 2) Agences de voyages : Les rapports entre un particulier et une agence de voyages sont soumis à la prescription commerciale de 10 ans. Conservez pendant 10 ans les factures ou preuves de paiement des prestations importantes (voyages organisés, billet d'avion...)
- 3) Redevance Télévision : La prescription est acquise au profit des redevables pour les sommes qui n'ont fait l'objet d'aucune poursuite à leur encontre pendant trois années consécutives à partir de la date de leur mise en recouvrement. Toute contestation portant sur le bien fondé de l'assujettissement à la redevance doit être présentée, avant tout recours devant les tribunaux au chef du centre régional du service de la redevance de l'audiovisuel, dans les quatre mois de la date de mise en recouvrement de la taxe. Conservez donc 3 ans après la date de mise en recouvrement les avis d'échéance et les preuves de paiement.
- 4) Abonnement aux journaux, revues : C'est la prescription de deux ans qui s'applique, car l'abonnement est une opération assimilée à une vente de marchandises. En pratique, la question devrait se poser rarement, car les directions des journaux et revues font normalement cesser l'abonnement des personnes qui ne l'ont pas payé. Conservez pendant la durée de l'abonnement les preuves de paiement.
- 5) Appareils photos, caméras : Si vous les avez achetés en France, conservez la facture pendant toute la période où vous les utilisez. En effet, à l'occasion d'un voyage à l'étranger, les douanes pourront vous demander la preuve que ces appareils ont bien été acquis en France.
Si vous les avez achetés à l'étranger, conservez le certificat de dédouanement qui pourra, de la même façon, vous être réclamé lors d'un passage en douane.
- 6) Loterie nationale, Loto, Loto sportif, tapis vert : Si vous détenez un billet gagnant de la loterie nationale, vous avez, pour vous faire régler, un délai de 6 mois s'il s'agit d'un billet entier.

Si vous avez joué au Loto, Loto sportif, Tapis vert, vous avez jusqu'au 60^{ème} jour qui suit le tirage pour demander le versement des sommes si votre bulletin est gagnant (règlement du Loto paru au JO du 06.05.76.)

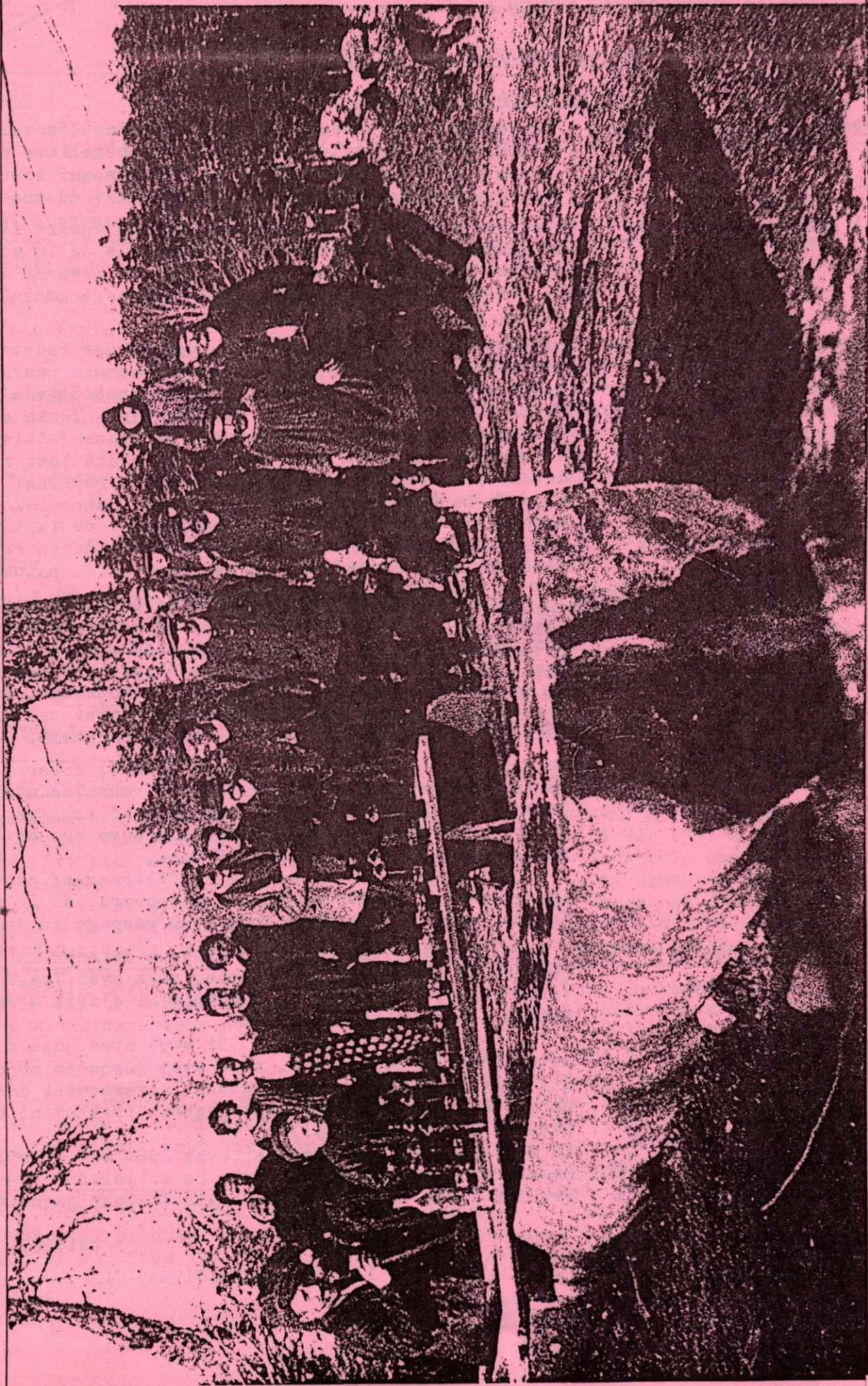
En conséquence, si vous retrouvez dans vos tiroirs, passés ces délais, des billets ou bulletins, vous pouvez les jeter sans vérifier s'ils étaient gagnants.

A suivre..

André GATEAU



De Gauche à Droite : Louis PISSAVIN - Anna DUCROS - Mme SARRON Veuve ROUSSEL - Maria ROUSSEL - Marius PISSAVIN -
Eugénie GRANGE - Berthe ROUSSEL - Angéla FRITISSE - Louise OLLEON - Michel PIOTET - Eugénie POUYET -
Antoine OLLEON - Louis GRANGE - Henri GRANGE - Pierre GRANGE - enfant CLAIR - enfant CLAIR -
Henri ROUSSEL - enfant CLAIR - Jean POUYET -
Les Bersonnes soulignées sont de Lacoust.



Inauguration en 1926 d'un bac en bois creusé dans un sapin par les habitants de Lacoust; inauguration faite en présence amicale de la famille OLLEON-DUCROS de Saint Germain. Ce bac (détérioré) a été remplacé en 1952 par un bac en ciment.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 06 Juillet 1991.

1. Voirie Rurale : 3 chemins seront rénovés cet été avec le concours de la DDAF pour une somme totale de 229 429, 30 TTC. L'entreprise désignée est la société chimique de la route.
2. Agence postale : Les conseillers arrêtent les horaires d'ouverture au public de 09 H. à 11 H. chaque mercredi et samedi pendant la période scolaire et aux mêmes heures, chaque jour du 30 Juin au 10 Septembre. Cette année, le fonctionnement débutera le 1er Août.
3. Chemin de Farges : Les élus acceptent le devis présenté par l'entreprise VALETTE de Saint Germain L'Herm pour une somme totale de 69677, 50 TTC.
4. Règlementation des boisements : Le conseil demande à M. le Maire de proposer à la DDAF une inscription au budget 92 du conseil général pour refaire une réglementation des Boisements sur le territoire de la commune.
5. Journée du 19 Mars 1962 : Suite à un courrier de la FNACA, les élus acceptent que la date du cessez le feu en Afrique du Nord devienne une journée officielle.
6. Communaux de Boissonne : Le conseil propose qu'une partie des produits des ventes de bois de la section reste en perception pour le paiement des impôts.



ECOLE

Calendrier de l'année scolaire 1991-1992

	Zones	1991-1992
Rentrée des élèves	A-B-C	Mardi 10 sept. 1990
Vacances de Toussaint	A-B-C	Du samedi 26 oct. 1991 au lundi 4 nov. 1991
Vacances de Noël	A-B-C	Du samedi 21 déc. 1991 au lundi 6 janv. 1992
Vacances d'hiver	A	Du samedi 15 fév. 1992 au lundi 2 mars 1992
	B	Du samedi 22 fév. 1992 au lundi 9 mars 1992
	C	Du samedi 29 fév. 1992 au lundi 16 mars 1992
Vacances de printemps	A	Du samedi 11 avril 1992 au lundi 27 avril 1992
	B	Du samedi 18 avril 1992 au lundi 4 mai 1992
	C	Du samedi 25 avril 1992 au lundi 11 mai 1992
Vacances d'été	A-B-C	Du mercredi 8 juil. 1992 au jeudi 10 sept. 1992

• Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.
• En cas de vacances les mercredis ou samedi, lorsque le départ est prévu ces jours-là, les vacances commencent après la classe du mardi ou du vendredi.

Les académies seront réparties en trois zones de vacances A, B et C. La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse, Grenoble.

La zone B comprend les académie d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles. En 1991-1992, l'académie de Grenoble sera, à titre exceptionnel, placée hors zone pour les vacances d'hiver et en zone B pour les vacances de printemps.

POUR BIEN SE PORTER

A Fontainebleau, est morte, dans un âge très avancé — quatre-vingt-dix ans, je crois, — une femme très riche et de beaucoup d'esprit. Son testament, ouvert le jour même de son décès, contenait cette clause :

« Je laisse à mon médecin dont les soins éclairés et les savantes ordonnances m'ont fait vivre si vieille, tout ce qui est dans le bahut de vieux chêne de mon cabinet de

«Stoilette. On trouvera la clef de ce bahut « sous le sommier élastique de mon lit. »

Grand émoi des héritiers qui voient échapper les trésors de la défunte à leurs convois. Enfin, le médecin, prévenu, arrive. Le notaire lui remet la clef du bahut... On l'ouvre... O surprise ! Il contenait, intactes et pas débouchées, toutes les drogues et les potions que le docteur ordonnait à sa cliente depuis vingt ans !

Horizontalement :

- 1 . Eau de vie.
- 2 . Filles de Bucarest.
- 3 . Sorte de fromage.
- 4 . Sans épines.
- 5 . Huile végétale - Sélectionna mais mal.
- 6 . Frappe l'odorat.
- 7 . Il a toujours son père. Homère en fut un.
- 8 . Ruées.
- 9 . Meilleur quart.
- 10 . Riviaux.
- 11 . L'opéra, par exemple.

Verticalement :

- A . Lieu de débarquement.
- B . Monarque - Conjonction.
- C . Crièrent.
- D . Entassé - Interjection.
- E . Avarié - Fêté le 02 Juin.
- F . Ajoutas un engrais - Paresseux tout retourné.
- G . Pâle - Levant.
- H . Symbole chimique - Savant.
- I . Instrument de musique Egyptien - Epoque.

Réponse aux Mots Croisés N° 10

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	S	I	A	M	O	I	S	E	S
2	E	G	R	I	R		O	R	E
3	N	U	T	R	I	T	I	O	N
4	T	A	S		G	E	N	S	
5	I	N		C	I	L	S		G
6	M	E	L	O	N	S		M	E
7	E	S	O	P	E		G	A	O
8	N		B	I	L	L	A	R	D
9	T	U	S		E	M	I	E	
10	A	N	A	T	H	E	M	E	S
11	L	I	M	E	E		E	S	

Mots Croisés N° 11

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									

Blague

- Qui peut me donner le nom d'un rapace, demande la maîtresse.
- Le faucon, m'dame ! dit le premier de la classe.
- Très bien, mon petit.
- L'aigle, m'dame ! dit le second.
- Très bien.
- L'hirondelle ! dit Toto.
- L'hirondelle ? Mais pourquoi L'hirondelle ?
- Parce que, m'dame, l'hirondelle, elle passe et elle rapace.

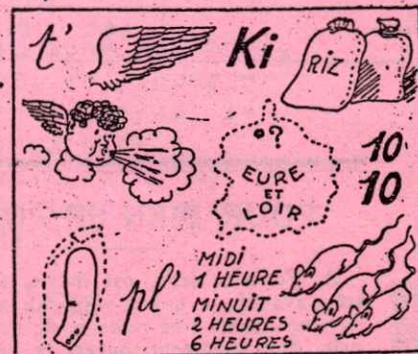
Après sa réussite au brevet, Stéphanie GRANGE fréquentera, à la rentrée prochaine, le lycée polyvalent Murat à ISSOIRE, pour y suivre une classe de seconde.

QUESTION DE CHANT

Aux dernières vacances, un parisien traverse un champ, dans une campagne, pour raccourcir son chemin. Il entend une jeune paysanne chanter et, émerveillé de sa voix :

— Pardon, mademoiselle, votre voix harmonieuse me fait supposer que vous cultivez le chant.

— Non' m'sieur, c'est m'père qui l'cultive, moi j'garde les vaches.



(Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera).
 TABLE - KI - RIZ - VENT -
 DREUX - DIX - MANCHE -
 PL. HEURES - DIX - RATS.